



**Inspection d'Argenteuil Bezons**

Dossier suivi par

Jérôme DAVID

Téléphone

01.39.98.03.42

Mél

[0951023w@ac-versailles.fr](mailto:0951023w@ac-versailles.fr)

5/7, rue de l'Alouette

95870 Bezons

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Circonscription d'Argenteuil-Bezons

à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,  
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,  
Mesdames et Messieurs les membres du  
RASED

Bezons, le 19 octobre 2017

**NOTE DE SERVICE 03 - 2017/2018 – Fonctionnement du RASED et  
missions des personnels qui y exercent**

**Ref :**

- **Circulaire N° 20124-107 du 18/08/2014**

Le travail spécifique des personnels de RASED, enseignants spécialisés et psychologues, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

**L'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages**

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée dans la classe par son enseignant.

L'accompagnement pédagogique assuré par les enseignants des classes peut ne pas suffire pour aider certains élèves. Les enseignants spécialisés et les psychologues travaillant au sein du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) apportent une aide spécifique à ces élèves.

Le RASED est l'une des composantes du « pôle ressource » de la circonscription dont l'objectif est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

**Les aides spécialisées - le RASED**

Les membres du RASED interviennent **en classe ou en petits groupes** auprès des élèves de l'école maternelle au CM2 qui manifestent des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, afin de les aider à les surmonter.

Le travail des enseignants spécialisés, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet une meilleure réponse, en équipe, aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

### **Missions des enseignants spécialisés et des psychologues**

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED aident les équipes pédagogiques des écoles à analyser les situations des élèves en grande difficulté et à construire des réponses adaptées.

**L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique, poste E** apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Depuis cinq ans, la priorité est donnée à l'école primaire. Il s'agit de permettre à chaque élève d'acquiescer dès le plus jeune âge les fondamentaux nécessaires à sa réussite. Les programmes de 2016 de français et de mathématiques ont, en particulier, pour objectif de donner à chaque élève les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer une bonne maîtrise de la langue et lutter contre l'innomérisation. S'inscrivant dans l'objectif « 100% de réussite au CP » fixé par le ministre, les enseignants spécialisés E interviendront prioritairement auprès des classes de CP et de CE1 et y consacreront l'essentiel de leur temps d'intervention.

**L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative** apporte une aide aux élèves pour lesquels l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leur rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. La priorité, là aussi, sera donnée au cycle 2.

**Le psychologue** aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant et à la compréhension des difficultés, en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il contribue à faire évoluer la situation.

Le psychologue de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Ils contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Annexe : Organisation du RASED sur la circonscription

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Jérôme David

